

COVID-19 | Rappel des mesures sanitaires à respecter dans les milieux de soins et de vie ou lors d'un soin à domicile

Joliette, le 29 décembre 2021 – En raison de l'importante transmission communautaire de la COVID-19, la Direction du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière souhaite sensibiliser la population à l'importance de poursuivre en tout temps l'application des mesures sanitaires, particulièrement dans les milieux de soins et de vie ou lors d'un soin à domicile. Depuis les dernières semaines, la région observe une hausse des cas positifs à la COVID-19 témoignant ainsi de la forte transmission du variant Omicron et c'est pourquoi tous doivent demeurer vigilants.

Pour continuer à protéger les personnes plus vulnérables, de même que le personnel du réseau de la santé et des services sociaux, il importe de respecter les diverses consignes émises dans les milieux de soins et de vie. Mentionnons, notamment :

- L'hygiène des mains en arrivant et en quittant une installation;
- Le port du masque de procédure mis de manière appropriée, tant par les employés que par les usagers (doit couvrir le nez et la bouche);
- Le respect de la distance physique de 2 mètres avec les membres du personnel, les proches aidants et les usagers, lorsque possible;
- La présentation du passeport vaccinal pour les proches aidants qui se rendent dans un milieu de soins ou de vie.

Services offerts à domicile et dans les ressources d'hébergement

Outre les mesures mentionnées ci-haut, il apparaît indispensable de mentionner aux proches aidants ainsi qu'aux usagers qui reçoivent des soins et des services à leur domicile, ou qui sont hébergés dans les résidences privées pour aînés (RPA) ou dans les ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF), de s'assurer d'appliquer les règles sanitaires suivantes :

Pour l'utilisateur

- Porter le masque lorsque des soins sont donnés, ou lors de la visite d'un proche si la distance physique de 2 mètres ne peut être respectée en tout temps;
- Désinfecter ou laver les mains avant et après chaque sortie à l'extérieur de la chambre;
- Pratiquer l'hygiène des mains avant le repas et la collation;
- Faire aérer la pièce où les soins sont donnés, si possible.

Pour le proche aidant

- Porter le masque en tout temps lors d'une visite ou lorsque des soins sont donnés; celui-ci ne doit jamais être retiré;
- Pratiquer l'hygiène des mains à l'entrée et à la sortie de l'installation ainsi que de la chambre;
- Ne pas partager de nourriture et ne pas boire ni manger dans la chambre;

- Éviter les contacts à moins de 2 mètres avec les membres du personnel et les autres personnes proches aidantes.

« Dans le contexte actuel de la grande transmission du virus dans la communauté, chaque geste peut avoir un impact positif sur le nombre de cas de la COVID-19 dans la région, car nous traversons une période plus difficile. Les efforts pour restreindre la circulation du virus ne doivent surtout pas s'amenuiser à ce stade-ci. Ne baissons pas la garde. L'adoption de bons comportements aura un impact significatif et contribuera à soutenir l'offre de soins et de service offerts dans la région. Ainsi, je vous réitère toute l'importance de respecter en tout temps les règles sanitaires et de diminuer vos contacts en cette période des Fêtes, tient à souligner la Dre Lynda Thibeault, directrice régionale de santé publique par intérim.

Rappelons également que le vaccin demeure le moyen de se protéger contre le virus. Nous invitons la population à aller se faire vacciner dans l'un de nos sites.

Pour plus d'informations, visitez le www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Renseignements : Pascale Lamy
Directrice des affaires institutionnelles et des relations publiques
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Téléphone : 450 759-5333, poste 2685
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca